

## PARTAGER LA RUE !

Rochefort (sauf les grands axes) est en zone 30 : automobilistes, transports en commun, cyclistes et piétons, cohabitent de façon respectueuse.

Priorité à votre sécurité



Toute la ville est à 30 km/h (zone apaisée) sauf les boulevards et les avenues où la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h.



### À PIED

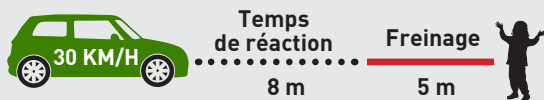
Le piéton peut traverser en tout point de la chaussée. Il reste vigilant mais prioritaire.



### À VÉLO

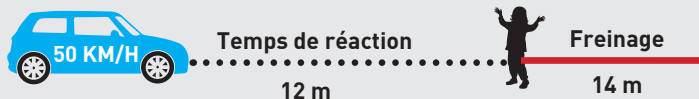
Les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens y compris dans les rues à sens unique pour les automobilistes. Les cyclistes sont tenus de respecter les priorités à droite. Chacun sera vigilant aux carrefours. Un marquage au sol stipule sur les voies cette règle dans la ville.

**TEMPS DE RÉACTION : ENVIRON 1 SECONDE ;  
FREINAGE PAR TEMPS SEC.**



A 30 km/h, si un enfant s'élançait à 13 m devant un automobiliste, celui-ci peut s'arrêter à temps

**TOTAL : 13 m**



A 50 km/h, l'automobiliste n'aura même pas commencé à freiner et renversera l'enfant

**TOTAL : 26 m**

## CIRCULER ET STATIONNER



### STATIONNEMENT ALTERNÉ

Dans toutes les artères où aucun marquage au sol n'est présent, le stationnement n'est autorisé que d'un seul côté de la chaussée.

Il s'effectue de la manière suivante :

- du 1er au 15 de chaque mois, coté des numéros impairs des immeubles bordant la rue,
- du 16 au dernier jour du mois, coté des numéros pairs

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces périodes entre 20h30 et 21h.



### RECHARGE BORNE ELECTRIQUE

Le stationnement sur les places équipées de bornes électriques est limité au temps de charge, sous peine de verbalisation.



### PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Stationnement sur les places réservées et sur toute autre place de parking sans paiement exigé. Stationnement limité à 12h.



### PRIORITÉ À DROITE

Règle majeur dans la ville, veuillez à respecter les nombreuses priorités à droite dans Rochefort.

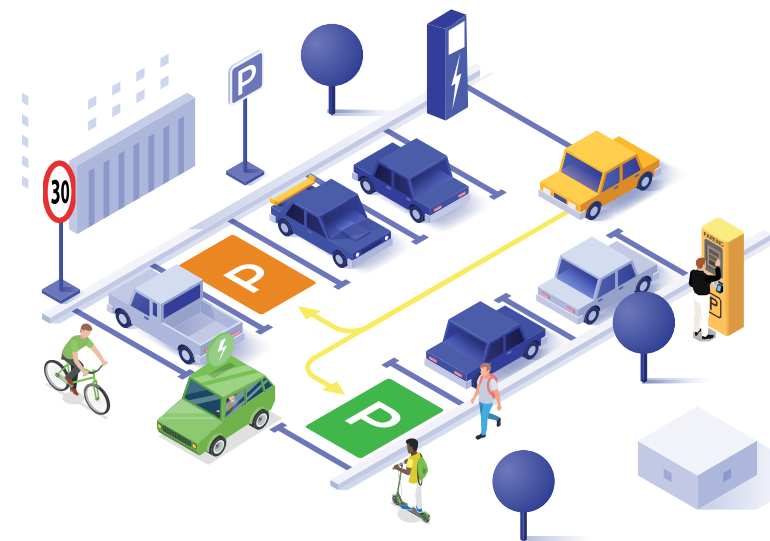


### ACCUEIL POLICE MUNICIPALE

92 rue Thiers  
17 300 Rochefort  
05 46 82 91 97

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h

# PIETONS, CYCLISTES, AUTOMOBILISTES, PARTAGEONS LA RUE



# STATIONNER À ROCHEFORT

**Bornes recharge électrique**

**Parkings gratuits**  
Distance centre ville

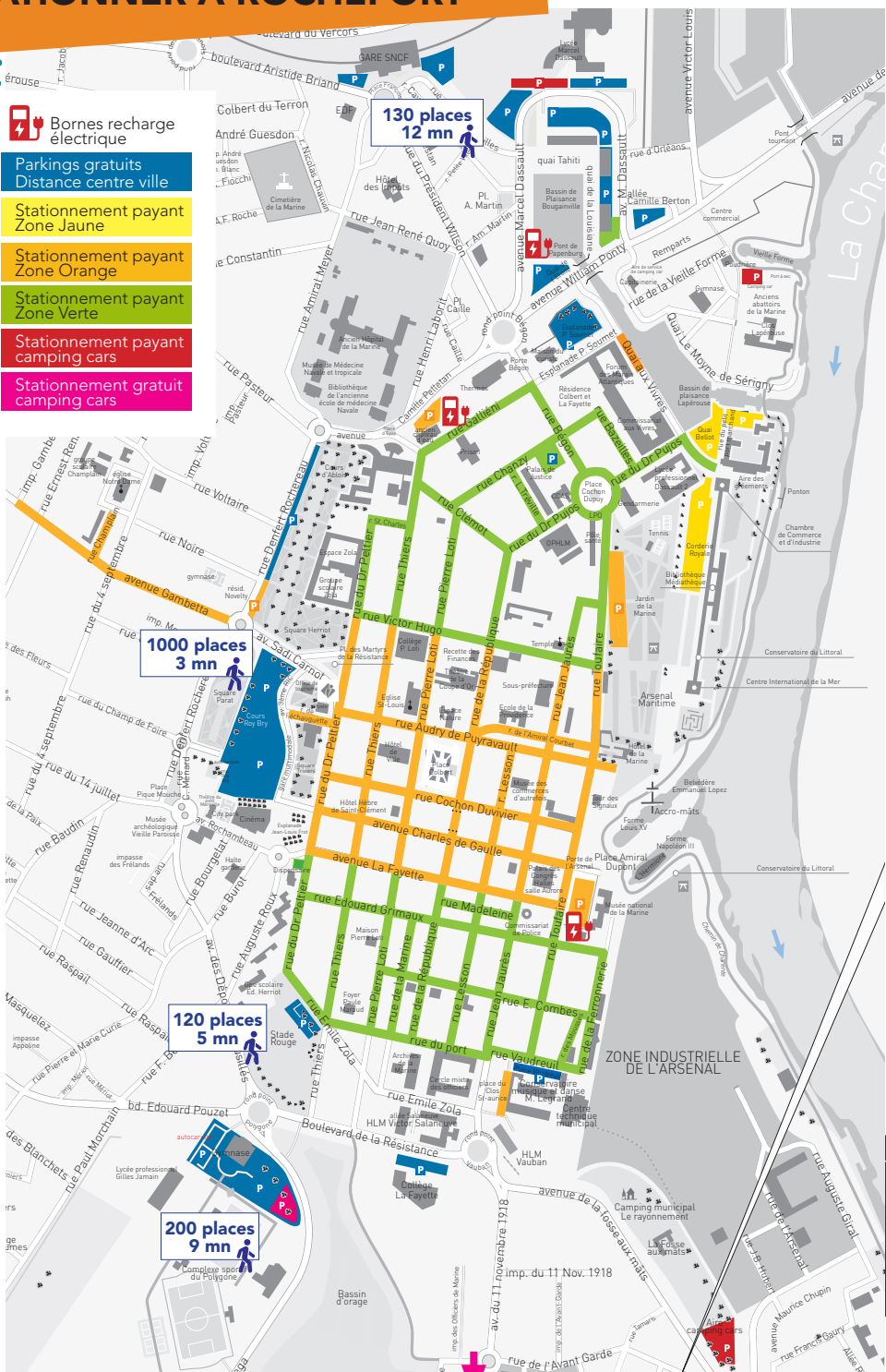
**Stationnement payant Zone Jaune**

**Stationnement payant Zone Orange**

**Stationnement payant Zone Verte**

**Stationnement payant camping cars**

**Stationnement gratuit camping cars**



Transbordeur

## TARIFS ZONE ORANGE

12 mn	0,20 €
30 mn	0,50 €
1h	1,00 €
1h30	1,50 €
2h	2,00 €
7h	7,00 €
7h15	35,00 € (FPS)

Tarif résident par heure 0,20 €  
Réservé uniquement aux habitants en zone payante, utilisable uniquement sur Prestopark

Stationnement payant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h. Gratuit le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés. Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives

## TARIFS ZONE JAUNE QUAI BELLOT CORDERIE ROYALE

12 mn	0,20 €
30 mn	0,50 €
1h	1,00 €
2h	2,00 €
3h	3,00 €
7h	7,00 €
7h15	35,00 € (FPS)

Tarif résident par heure 0,20 €  
Réservé uniquement aux habitants en zone payante, utilisable uniquement sur Prestopark

Stationnement payant de 9h à 12h et de 14h à 18h 7j/7  
Gratuit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives

## TARIFS ZONE VERTE

24mn	0,20 €
1h	0,50 €
2h	1,00 €
3h	1,50 €
4h	2,00 €
7h	3,50 €
7h15	35,00 € (FPS)

Tarif résident par heure 0,10 €  
Réservé uniquement aux habitants de la zone payante, utilisable uniquement sur Prestopark

Stationnement payant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h. Gratuit le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés. Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives

## ABONNEMENTS RÉSIDENT

Mensuel	15,00 €
Trimestriel	45,00 €
Semestriel	90,00 €
Annuel	180,00 €

Réservé uniquement aux habitants de la zone verte, utilisable uniquement en zone verte, sur Prestopark ou auprès de la Police Municipale

## FORFAIT 3 SEMAINES

Illimité	35,00 €
----------	---------

Ouvert à tous sans justificatif. Paiement en ligne sur les applications ou auprès de la Police Municipale  
**Renseignements auprès de la Maison du Curiste**  
1 Espace Pierre Soumet  
05 46 87 15 30

Pour bénéficier des tarifs spéciaux :

- camping-caristes
- artisans
- professionnels de santé

la demande doit être effectuée auprès de la Police Municipale. Le titre de résident est destiné à donner le maximum de confort aux habitants du centre-ville en favorisant le stationnement à proximité de leur domicile. Il ne garantit pas une place de stationnement.

### ACCUEIL POLICE MUNICIPALE

92 rue Thiers  
17 300 Rochefort  
05 46 82 91 97  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Toutes les infos en détail [www.ville-rochefort.fr/stationnement](http://www.ville-rochefort.fr/stationnement) ou



Télécharger les applications **PrestoPark** ou **PaybyPhone** sur Apple store, Google play et Playstore



15 MINUTES GRATUITES

